

2024-04-11-07 : Convention de partenariat avec la CCI 49 pour le soutien du fonctionnement de la MCTE et le renforcement de ces actions en proximité sur le territoire de la CCVHA

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Diana LEPRON, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Alain BOURRIER, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNALUT, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Dominique MENARD, Vincent VIGNAIS, Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT, Sébastien DROCHON, Muriel NOIROT, Marie-Hélène LEOST, Marc-Antoine DRIANCOURT, Juanita FOUCHER, David GEORGET, Isabelle CHARRAUD, Antoine MICHEL

Pouvoirs :

Valérie AVENEL donne pouvoir à Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Sébastien DROCHON donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, David GEORGET donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Marie-Hélène LEOST donne pouvoir à Alain BOURRIER, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Maryline LÉZÉ

Secrétaire de séance : Christelle LAHAYE

Membres en exercice :49
Membres présents :37
Pouvoirs :8
Quorum :25
Votants :45
Votes pour :45
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 05/04/2024
Date d'affichage: 19 AVR. 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240411-2024-04-11-07-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU l'avis favorable de la Commission Développement économique du 15 février 2024 ;

VU l'axe 3 du Projet de Territoire dit « Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « créer les conditions du développement socio-économique » ;

CONSIDÉRANT que la CCI49, avec le concours de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole, a implanté à Angers une Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises dont l'objectif est de :

- soutenir le développement économique local par une politique globale et partenariale d'incitation et de soutien à la création et à la reprise d'entreprises ;
- rendre plus lisible et accessible la diversité des offres et des acteurs de l'accompagnement aux porteurs de projets ;
- favoriser les démarches et assurer la réussite des projets dans les territoires.

CONSIDÉRANT qu'en 2021, la CCVHA a conventionné avec la CCI dans le cadre d'un partenariat global donnant des orientations d'actions communes qu'il convient à présent de voir se réaliser ;

CONSIDÉRANT qu'en 2022 et en 2023 les conventions avec la CCI ont permis annuellement la réalisation de 3 ateliers d'informations à la création d'entreprise et de l'évènement Les Folles Journées pour Entreprendre;

CONSIDÉRANT qu'en 2024, la Communautés de Communes de Vallées du Haut-Anjou souhaite continuer de renforcer sa stratégie de développement économique en faveur de l'entrepreneuriat et des implantations d'entreprises, en complément des actions réalisées dans le cadre d'Initiative Anjou ;

CONSIDÉRANT que pour soutenir financièrement la mise en place de ces actions, la CCVHA soutiendra à hauteur de 3 000 € la MCTE en 2024 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur ESNAULT, rapporteur,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture **2 / 3**
049-200071868-20240411-2024_04-11-07-DE
Date de réception en préfecture : 19/04/2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer une subvention de 3 000 euros au titre de l'année 2024 pour soutenir le fonctionnement de la MCTE et mettre en oeuvre des actions collectives d'accompagnement aux porteurs de projet en proximité dans le territoire ;**
- **D'approuver la convention de partenariat entre la CCI de Maine-et-Loire et la CCVHA concernant le fonctionnement de la MCTE ;**
- **De désigner le vice-président en charge du développement comme représentant de la CCVHA au sein du comité de pilotage de MCTE ;**
- **De désigner l'agent en charge du développement économique comme représentant de la CCVHA au comité technique ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la signature de la convention précitée ainsi que tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

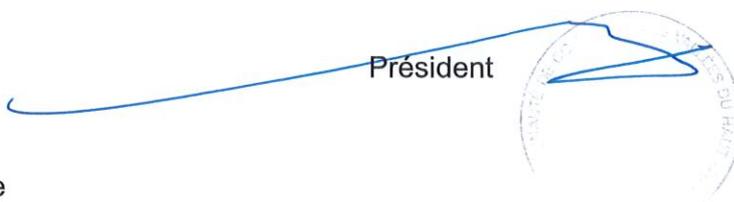
Fait et délibéré en séance
le 11 avril 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Christelle Lahaye

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 3 / 3
049-200071868-20240411-2024-04-11-07-DE
Date de récépissé : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024